

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1886.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. MÉLOT.

Demande du sieur Jules-Arthur PETERMANN.

MESSIEURS.

Le sieur Petermann demande que la grande naturalisation lui soit accordée pour services éminents rendus au pays.

Il est né à Dresde, le 14 juillet 1845; en 1871, il vint en Belgique, appelé par une association d'agronomes, pour y organiser des laboratoires de chimie agricole et pour diriger la station expérimentale de Gembloux. Depuis cette époque, il n'a cessé de résider à Gembloux.

Il est époux d'une femme allemande et père de quatre enfants nés en Belgique.

Sa moralité et sa conduite sont à l'abri de tout reproche.

Le sieur Petermann, docteur en sciences, est un savant que de nombreux travaux ont fait honorablement connaître. Les recherches scientifiques appliquées à l'agriculture auxquelles il s'est livré et ses publications ont contribué au progrès des sciences agricoles et à leur diffusion dans notre pays.

Dans une dépêche du 5 mars 1884, qui se trouve au dossier, M. le Ministre de l'Intérieur dit, en parlant des services rendus au pays par le pétitionnaire : « D'un autre côté, les établissements qu'il a organisés ont été très utiles » aux agriculteurs en mettant un terme à la fraude pratiquée dans le » commerce des engrais chimiques. Les chimistes qui sont à la tête de ces

» établissements ont été formés par M. Petermann, qui est lui-même un
» praticien distingué et un savant éminent.

» Parmi les services signalés rendus au pays par M. Petermann, on peut
» citer en première ligne l'établissement d'une industrie nouvelle, provo-
» quée par lui à la suite de ses recherches sur les gisements de phosphate
» en Belgique, occupant des centaines d'ouvriers et économisant au pays
» des sommes considérables. C'est, en effet, à M. Petermann que la Belgique
» doit aujourd'hui de ne plus être tributaire de l'étranger pour l'achat des
» phosphates. »

Le 30 décembre 1875, un arrêté royal a chargé le sieur Petermann de donner le cours de microscopie à l'institut agricole de l'État, à Gembloux. En 1883, la station expérimentale de Gembloux ayant été reprise par l'État, il fut aussitôt nommé directeur de cette station. Le 6 janvier 1885, il a été appelé à faire partie du conseil supérieur d'agriculture; le 8 avril 1885, il a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

La commission estime qu'il y a lieu de prendre en considération la demande du sieur Petermann, telle qu'elle est formulée, et de lui accorder la grande naturalisation pour services éminents rendus au pays.

Le Rapporteur,

ERNEST MÉLOT.

Pour le Président,

VICTOR FRIS.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la demande du sieur Jules-Arthur Petermann, directeur de la station agricole expérimentale de l'État, à Gembloux, né à Dresde (Saxe), le 14 juillet 1845, tendant à obtenir la grande naturalisation, pour services éminents rendus à l'État;

Vu l'article 2 de la loi du 6 août 1881;

Attendu que les formalités prescrites par l'article 6 de la même loi ont été observées;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Jules-Arthur Petermann, pour services éminents rendus à l'État.

